



CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES D'EXPERTS DE JUSTICE

La Présidente

Monsieur François JUIN

Président de la compagnie des experts de justice près la Cour d'appel d'Angers et près la Cour administrative d'appel de Nantes
**7, square Jeanne d'Arc
49100 ANGERS**

Paris, le 15 juillet 2021

Cher Président, cher ami,

Comme j'ai pu vous l'indiquer lors de notre conversation téléphonique en réponse à votre courrier, la méthode utilisée dans ce dossier a privilégié la concertation, avec des référents par branche, la participation de compagnies et experts sollicités ou intervenus spontanément, qui ont travaillé dans les groupes de travail.

J'ai entendu les remarques que vous avez formulées mais je rappelle que le document de travail que nous avons communiqué à la Chancellerie a reçu un accueil extrêmement favorable. Lors de la première réunion de travail à la Chancellerie, les représentants de la DACS et de la DSJ ont félicité le CNCEJ pour le travail rendu, dans le temps contraint qui nous avait été donné, et validé le principe de la présentation à 3 niveaux : branches, rubriques, spécialités, les sous-spécialités étant réservées à l'annuaire national des experts, base de données accessible aux magistrats et aux avocats en recherche de spécialités fines ou de compétences particulières.

Comme je l'ai indiqué dans le message adressé aux Présidents nos interlocuteurs nous ont par ailleurs posé quelques questions sur les spécialités et proposé quelques adaptations ponctuelles. Quelques points restent à trancher et nous nous sommes engagés à faire des propositions avec l'aide des experts concernés. Une deuxième réunion est fixée le 24 septembre. La proposition validée par la Chancellerie sera transmise aux magistrats qui, en tant qu'utilisateurs, seront les premiers concernés par cet outil qui devra rester simple et pratique d'utilisation comme il nous a été rappelé.

Vos remarques et questions, dont certaines reprennent d'ailleurs les questions à éclairer ou trancher, comme les critères de classement concernant l'interprétariat, ont été transmises aux référents concernés et je ne doute pas que ces apports et échanges enrichiront la réflexion qui se poursuit en lien avec ce travail ambitieux.

Je vous prie de croire, cher Président, cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Annie VERRIER
Présidente du CNCEJ